



Bien le bonjour de Belgique...

Message du Secours Rouge/APAPC, (section belge de la Commission pour un Secours Rouge International), aux manifestantes et aux manifestants du 31 janvier à Paris

Chèr(e)s ami(e)s, chèr(e)s camarades,

Nous sommes venus à cette manifestation pour soutenir « vos » inculpés, et nous voulons saisir l'occasion pour vous informer de ce qui se passe chez nous sur le front de « l'anti-terrorisme ». Trois affaires ont visés les forces progressistes (communistes, anarchistes, anti-impérialistes), et nous vous en présentons ci-dessous un petit topo.

Personne ne s'étonnera des ressemblances avec les affaires en France, puisque les derniers « progrès » de la répression en ce domaine ont été élaborés au niveau de l'Union Européenne, à coups de « décisions-cadres » valables pour tous les pays membres. Cette réalité doit nous inviter à développer la solidarité internationale.

Nous vous souhaitons un plein succès dans votre lutte contre la justice de classe et dans le soutien à Isa, Juan, Damien et Bruno, aux prisonniers d'Action Directe, aux inculpés de Tarnac, à Georges Ibrahim Abdallah détenu (depuis 26 ans en France pour les actions des Fraction Armées Révolutionnaires Libanaises contre des diplomates israéliens et états-uniens) et à tous les prisonniers de la lutte de classe et de la résistance anti-impérialiste.

La solidarité est une arme !

1. Le procès DHKP-C

Le 26 septembre 1999 trois militants de l'organisation révolutionnaire de Turquie DHKP-C (Parti-Front Révolutionnaire de Libération du Peuple) sont interpellés à la côté belge. La police saisit du matériel informatique, des archives et des munitions, laissant penser qu'il s'agissait d'une base du DHKC, qui n'a jamais pratiqué la lutte armée en dehors de la Turquie. Huit autres militants ont été arrêtés par la suite, et notamment les membres du bureau d'information du DHKC situé à Bruxelles. Ils sont poursuivis en vertu de la nouvelle

loi belge dite "antiterroriste". Parmi eux un Belge, Bahar Kimyongür. Au procès de première instance de Bruges, le procureur reprocha notamment d'avoir traduit, diffusé et commenté à la télévision belge un communiqué du DHKP-C relatif à la mort d'une jeune guérillera qui avait accidentellement explosé avec la bombe. Selon le procureur, communiquer la revendication d'un attentat du DHKP-C équivaut à prendre part à l'attentat lui-même car la revendication confère de la «notoriété à l'organisation». En fait, Bahar

Kimyongür s'était borné à traduire à la demande des journalistes belges le communiqué que le DHKP-C avait rendu public sur internet. S'inspirant visiblement de la "doctrine de guerre préventive" US, il a déclaré : «*Nous devons punir ces inculpés par des peines maximales. Cela servira d'exemple pour tous ceux qui voudraient faire de notre pays un repaire et une base pour le terrorisme. D'autre part, si l'on maintient ces inculpés en liberté, ils pourraient commettre un attentat à Bruxelles du même ordre que les attentats perpétrés dans le métro de Londres. C'est pourquoi, il faut dès aujourd'hui prendre nos précautions et donner une peine qui servira d'exemple... (...) Avant que demain, ils ne commettent d'attentats, il faut les punir dès aujourd'hui*». Le 28 février 2006, le tribunal de Bruges a condamné sept militants (dont Bahar Kimyongur) et acquitté quatre autres inculpés.

Bahar Kimyongür avait donc été en appel de ce jugement et avait été laissé en liberté provisoire. La Turquie avait émis le 6 avril un mandat d'arrêt international contre lui. Avec une duplicité sans nom, la Belgique n'a pas informé Bahar de l'existence de ce mandat. C'est donc sans se douter de la menace qui planait sur lui que Bahar s'est rendu le 28 avril en Hollande pour une

activité politico-culturelle. La police hollandaise l'a aussitôt arrêté, et l'Etat turc a demandé son extradition... On a appris ultérieurement que les autorités belges avaient secrètement prévenus les autorités hollandaises primo, de l'arrivée de Bahar, secundo, de l'existence du mandat d'arrêt international (alors qu'elles s'étaient bien gardées d'en avertir Bahar). Des délégués de forces de police, du cabinet du ministre de la Justice PS, et deux procureurs s'étaient secrètement réunis au Ministère de l'intérieur le 26 avril 2006 pour trouver ce moyen pour contourner la loi belge et livrer un Belge à la Turquie... Mais la justice hollandaise rejeta totalement la demande d'extradition formulée par la Turquie, et Bahar pu rejoindre la Belgique.

Le 7 novembre, la Cour d'Appel de Gand a confirmé et amplifié les condamnations en première instance. Il y eu un pourvoi en cassation des inculpés qui a débouché sur un nouveau procès à Anvers qui s'est soldé, le 7 février 2008, par un acquittement général. Cette fois, c'est le parquet qui a obtenu la cassation, et un nouveau procès en première instance s'est ouvert le 7 janvier à Bruxelles.



7 février 2009, au palais de justice de Bruxelles, reprise du procès DHKP-C

2. L'attaque contre notre Secours Rouge

Le 12 février 2007, la police italienne découvre les photos de quatre militants belges enterrées dans le potager d'un révolutionnaire italien actuellement en jugement, avec seize autres militants, à Milan, dans le cadre du procès contre le Parti Communiste Politico-Militaire.

De février 2007 à juin 2008, pendant un an et demi, la police belge espionne les quatre militants : écoutes téléphoniques, étude des mails et des comptes bancaires, caméras vidéo cachées braquées en permanence sur les domiciles, etc. En vain : l'espionnage ne révèle que des activités politiques légales et publiques.

Tentant le tout pour le tout, la juge d'instruction envoie le 5 juin 2008, à 5h du matin, dans dix domiciles, des commandos antiterroristes, armés et cagoulés pour éveiller les militants, leurs familles et leurs proches. La presse relaie des informations fausses ou incomplètes, elle parle du « *retour des Cellules Communistes Combattantes* » (organisation révolutionnaire ayant mené la lutte armée en Belgique au début des années '80), affirme qu'on aurait retrouvées des

explosifs... qui se révéleront être d'inoffensifs feux d'artifice. Car les perquisitions se révèlent également infructueuses.

La juge s'acharne pourtant. Elle met les militants en prison et les inculpe de « participation à activité terroriste », sans que soit indiqué quelle pourrait être cette activité. Deux mois plus tard, contre l'avis du parquet, les chambres du conseil avaient remis en liberté tous les inculpés.

Certains responsables de l'appareil répressifs belges, gêné par la mobilisation et le battage médiatique fait autour de la situation de nos quatre camarades, ont expliqué que les lois antiterroristes « *font leur maladie de jeunesse* ».

Mais l'enjeu est bien plus grave. Il semble que le parquet cherche, dans cette affaire, à inscrire dans la jurisprudence l'interprétation la plus large possible des lois antiterroristes. Car le dossier n'est pas clos. Il faudra mener une bataille politique et juridique pour amener la justice à renoncer au procès.



19 juillet 2008, 300 personnes défilent à Bruxelles en soutien aux membres du Secours Rouge



3. Une séquelle de l'affaire Tarnac à Bruxelles

Le 27 novembre dernier, lors d'un contrôle routier sous caméras de repérage, un membre du Comité est interpellé à Bruxelles parce que la voiture qu'il conduit est signalée dans le fichier Schengen. Alors que lui-même ne fait l'objet d'aucun signalement de recherche, il est immédiatement arrêté et menotté lorsque les policiers découvrent des documents relatifs au Comité. La voiture, un rétroprojecteur et tous les documents trouvés dans le véhicule sont saisis. L'automobiliste est emmené au commissariat et maintenu menotté à un

banc et sans pouvoir manger de 11 H du matin à 20H. Il est interrogé par des inspecteurs du Parquet fédéral qui l'interrogent au sujet du Comité et cherchent à savoir qui est le responsable du Comité de soutien. A 20H il est emmené avec trois voitures de police au domicile de Philippe Simon. Pendant deux heures, les policiers fouillent minutieusement l'appartement et copient tous les fichiers de son ordinateur pour finalement emporter celui-ci. Des revues politiques et des CD ont également été saisis.



2 décembre 2008, au rassemblement devant le domicile de Philippe Simon

A ces trois dossiers s'ajoutent quelques affaires contre des milieux islamistes. En raison de l'antipathie générale que suscite leur projet social et leurs méthodes, les islamistes sont généralement choisis par l'appareil répressif pour « essuyer les plâtres » des nouveaux dispositifs (juridique, technique, opérationnel, etc.) répressifs. La justice belge envisage par exemple de livrer aux USA un islamiste qui finit de purger sa peine pour un projet d'attentat contre une base américaine en Belgique. Il serait donc jugé et condamné deux fois pour les mêmes raisons, ce qui serait une première.

Consultez toute l'actualité de la répression et de la résistance à la répression en Belgique, en France et ailleurs sur notre site (actualisation tous les deux jours au minimum) :